

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
M. Perben-----
ARTICLE 29

À l'alinéa 29, supprimer les mots :

« , en tout état de cause, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.